



Que faire en cas de non-paiement du salaire

Par **alexandraw**, le **18/03/2013** à **21:23**

bonjour,

mon patron me verse mon salaire par chèque la date n'est jamais la même... il m'a dit le week end qui suit le 5 de chaque mois!

en janvier un cheque sans provision donc ce week end j'ai enfin reçu la somme totale pour janvier mais maintenant c'est le salaire de février...

quand je l'appelle, il me repond pas... il m'a envoyé un mail pour me dire vous recevrez une partie de votre salaire cette semaine puis une autre la semaine d'après.. je lui ai envoyé un courrier en AR il n'est pas allé le chercher. Donc maintenant à ce stade qu'est ce qu'il faut que je face?

de plus depuis septembre, il ne me déclare pas correctement je viens de recevoir mes bulletins de salaire et je n'ai rien signé mon contrat n'a pas changé.

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **08:56**

Bonjour,

Vous pourriez envoyer à l'employeur une lettre recommandée avec AR de mise en demeure d'avoir à respecter ses obligations avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **alexandraw**, le **19/03/2013** à **10:10**

je lui ai déjà envoyé un courrier par recommandé.. en le terminant avec cette phrase :

Si cette situation devait perdurer, je me verrais dans l'obligation de faire valoir mes droits auprès des autorités compétentes.

il ne donne pas suite

Par **P.M.**, le **19/03/2013** à **10:45**

Donc, il reste la deuxième phase que je vous ai indiquée...

Par **alexandraw**, le **19/03/2013** à **11:24**

Il faut que j'aïlle dans vos anciens messages ou sur ce lien? Pck dans le lien il y'a le prud hommes qui me concerne mais aussi rémunération, rupture conventionnelle .. Je suis dsl mais je suis un peu perdue